Détention animale

Ces 150 dernières années, la détention animale en Suisse est constamment devenue plus professionnelle, réglementée et contrôlée. Ce dossier montre comment les entreprises du secteur agroalimentaire améliorent la détention animale.

Les animaux sont une part importante de l'agriculture suisse. La détention animale et le débat sur le traitement des animaux ont une longue histoire en Suisse. Le bien-être animal est au cœur du débat.

Les produits d'origine animale sont appréciés

La détention d'animaux sert à produire du lait, de la viande, des œufs, du miel et de nombreux autres produits. En 2020, on a consommé 50,9 kg de viande par personne¹. Au cours de la dernière décennie, la consommation a plus ou moins stagné autour de 50-52 kg par personne et par an. Les œufs sont également appréciés: chaque habitant en mange 195 par an².

La détention d'animaux de rente est une importante branche économique

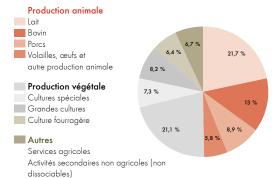
En 2020, l'agriculture suisse a produit des denrées alimentaires pour environ 11,4 milliards de francs. Les paysannes et paysans ont tiré environ 50 % de leurs revenus grâce à la production de lait, de viande de bœuf, de porc et de volaille, ainsi que de miel et d'autres produits d'origine animale. La production animale est le principal sous-secteur de l'agriculture suisse³.

2020, 33'662 détenteurs de bovins, 5'600 détenteurs de porcs, 11'570 détenteurs de poules pondeuses et 970 détenteurs de poulets d'engraissement ont été recensés⁴. Si l'on tient aussi compte de la détention de chevaux, de chèvres et de moutons, il apparaît que la majorité des exploitations détentrices d'animaux se consacrent à au moins deux espèces animales.

La Suisse compte 12 millions de poulets de rente, 1,3 million de porcs et 1,5 million de bovins⁵. L'évolution de ces cheptels est influencée par les débouchés commerciaux, les conditions de localisation de la production agricole et les possibilités technologiques:

Production agricole totale, 2020

Total: 11,4 milliards de francs, 2020 provisoire



- 77 % des terres agricoles sont des prairies et des pâturages. Les ruminants en assurent la gestion. Le cheptel de vaches laitières diminue parce que la production devient plus efficace et que le marché du lait et des produits laitiers suisses ne croît pas.
- La demande en viande de volaille est en forte croissance. Cela crée des perspectives et une évolution visibles dans les cheptels d'engraissement de volailles. En 2000, environ 3,8 millions de poulets d'engraissement étaient détenus en Suisse; en 2020, les statistiques comptaient 7,4 millions de têtes, soit près du double. Le nombre de détenteurs a légèrement diminué au cours de la même période, passant de 1061 en 2000 à 970 en 2020.
- Le nombre de porcs détenus en Suisse n'a guère varié au cours des 20 dernières années, mais deux agriculteurs sur trois ont abandonné la détention de porcs au cours de la même période. Sur 14'656 détenteurs de porcs en 2'000, 5'600 étaient encore en activité en 2020. En lien avec cette évolution et les progrès en termes de gestion et de progrès génétique, le nombre de truies destinées à l'élevage porcin a diminué de près d'un quart.

Vachement important

La détention animale est le principal sous-secteur de l'agriculture suisse. En 2020, l'agriculture suisse a produit des denrées alimentaires et des services pour environ 11,4 milliards de francs. Les paysannes et paysans ont tiré environ 50 % de leurs revenus grâce à la production de lait, de viande, d'œufs et d'autres produits d'origine animale.

Une réglementation qui a une histoire

La détention animale est réglementée depuis le XIX^e siècle en Suisse. La protection des animaux est inscrite dans la Constitution de la Confédération depuis 1973. Depuis 2005, l'Etat reconnaît la dignité des animaux et leur accorde le droit à la protection

Comparaison des exigences

En ce qui concerne les exigences au niveau constitutionnel, l'Allemagne et l'Autriche peuvent rivaliser avec la Suisse. S'agissant des prescriptions effectives, par exemple pour les surfaces minimales, la castration des jeunes mâles, la durée du transport et les contrôles, la détention animale suisse est plus rigoureusement réglementée et mieux contrôlée qu'à l'étranger.

Les labels créent du choix

Outres les prescriptions gouvernementales, les programmes de labels privés contribuent eux aussi à une détention animale conforme aux exigences des espèces. Ils créent un large choix de produits issus de formes de détention respectueuses des animaux

Pourquoi réglementer la détention animale

La société s'est toujours préoccupée de la façon dont les humains traitent les animaux. Tout en estimant que les animaux peuvent être utilisés «que» comme moyens, le philosophe allemand Emmanuel Kant appelait à mettre un terme à la cruauté envers eux. Il craignait que les mauvais traitements infligés aux animaux n'entraînent une brutalisation de l'humain envers ses semblables.

Le débat social et politique sur la détention des animaux de rente cherche donc un compromis entre utilisation et protection des animaux⁶. On a ainsi commencé, dès le XIX^e siècle, à vouloir améliorer la détention animale⁷; le transport des animaux est réglementé de manière globale depuis 1894, et leur bien-être est inscrit dans la Constitution suisse depuis 1973.

Bien-être animal: cinq libertés

La notion de bien-être animal repose sur cinq libertés: celle de ne pas souffrir de la faim et de la soif, de ne pas subir de contraintes physiques, de ne pas connaître douleurs, lésions et maladies, de ne pas avoir peur et de ne pas être en danger, et enfin d'avoir un comportement normal pour l'espèce. Dans la pratique, le terme est interprété

Étables entravées et stabulation libre

Places dans des étables entravée attaches et en stabulation libre, 2013 et 2020

Bétail bovin et vaches laitières



Source: Office fédéral de la statistique (OFS)

Protection des animaux

dans l'UE

Au niveau européen, la Convention sur la protection des animaux en transport international a été adoptée en 1968. En 1976 a suivi la Convention sur la protection des animaux dans les élevages, et en 1979, celle sur la protection des animaux d'abattage. En 1986, la Convention sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques a été adoptée et. en 1987. la Convention sur la protection des animaux de compagnie.

de différentes manières: Les agricultrices et agriculteurs y associent avant tout la performance et la santé des animaux. Les consommatrices et consommateurs comprennent plutôt le bien-être animal comme des formes de détention avec beaucoup de sorties et peu de restrictions. La Confédération autorise, sur la base de la loi sur la protection des animaux, des systèmes de stabulation et des équipements d'étables pour les animaux de rente.

Ce que signifie «protection des animaux»

La protection des animaux en Suisse a un caractère contraignant et s'applique à chaque animal de rente. Les prescriptions détaillées, les équipements d'étables soumis à autorisation et les programmes complémentaires facultatifs en sont les pierres angulaires. La Constitution fédérale en crée les fondements: elle consacre la dignité de l'animal et sa protection. Toutefois, la mise en œuvre des principes inscrits dans la Constitution varie considérablement d'un pays à l'autre et d'une espèce animale à l'autre:

Chez les porcs

- La surface totale minimale nécessaire pour la détention de truies portantes est de 2,5 m² en Suisse, et de 2,05 m² en Allemagne. Le standard minimal pour l'UE est de 1,3 m² et doit être supérieur de 10 % lorsque le groupe compte moins de 6 animaux.
- En Suisse, la détention sur caillebotis intégral est interdite, alors qu'elle est autorisée dans l'UE et en Allemagne.
- La castration ne peut avoir lieu en Suisse qu'avec l'utilisation de médicaments vétérinaires pour soulager la douleur et après anesthésie par une personne formée. La coupe des queues est interdite en Suisse.

Lois et règlements au fil du temps

En 1893, l'interdiction de l'abattage rituel est inscrite dans la Constitution fédérale avec l'adoption de la première initiative populaire.

Depuis 1973, la protection des animaux est inscrite dans la Constitution.

En 1981, le Conseil fédéral édicte l'Ordonnance sur la protection des animaux et interdit la détention en cages des poules pondeuses. Le Conseil fédéral accorde à cet effet une période transitoire de 10 ans. En 2022, l'Ordonnance sur la protection des animaux lors de leur abattage a fait l'objet d'une révision. Elle contient désormais, entre autres, des directives plus précises en matière d'anesthésie et d'évaluation de la réussite de l'anesthésie.



1893

Entre 1909 et 1997, l'Ordonnance sur le contrôle des viandes réglementait la protection des animaux dans l'abattoir°.







Dès le XIXº siècle, des associations suisses de protection des animaux se sont formées, attirant notamment l'attention sur les abus dans le domaine de la détention animale⁷.



Alors que le Parlement développait en 1880 le Code des obligations et le droit commercial, le Conseil fédéral adoptait déjà de premières prescriptions en matière de transport. Le transport des animaux a ensuite été globalement réglementé en 1894 dans un rèalement⁸.



Depuis 1942, les mauvais traitements intentionnels, la négligence ou la contrainte excessive inutile sur les animaux sont punis d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.



Depuis 1978, la loi suisse sur la protection des animaux est en vigueur. Celle-ci prévoit pour la première fois une obligation d'autorisation pour la construction d'étables en série et établit des dispositions détaillées pour le traitement des animaux lors de l'abattage et de la mise à mort ainsi que lors de leur utilisation à des fins d'expérimentation animale.



En 2005, la loi sur la protection des animaux est entièrement révisée. Les animaux ne sont plus protégés uniquement au profit de l'humain, mais parce qu'ils disposent d'un droit à la protection. La loi sur la protection des animaux contient entre autres des dispositions relatives à la détention, à l'élevage, au transport d'animaux, aux expériences sur animaux, à l'anesthésie et à l'abattage. Elle définit également les exigences en matière de formation auxquelles doivent satisfaire les personnes qui travaillent avec des animaux ou en détiennent.

Surface minimale pour une truie portante

Le législateur définit des surfaces minimales à respecter dans le domaine de la détention animale.



Chez les veaux

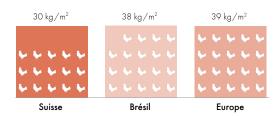
- L'approvisionnement en fer doit être garanti en Suisse. L'Allemagne et l'UE autorisent un sous-approvisionnement en fer.
- En Suisse, l'écornage doit être pratiqué jusqu'à la troisième semaine de vie sous anesthésie. En Allemagne, l'anesthésie n'est nécessaire que lorsque les animaux ont plus de six semaines. Dans l'UE, l'anesthésie n'est pas obligatoire.
- La détention en groupes est possible à partir de l'âge de deux semaines en Suisse, mais seulement à partir de huit semaines dans l'UE et en Allemagne.

Chez les volailles

- La coupe du bec est interdite en Suisse et aux Pays-Bas. Elle est en revanche autorisée dans l'UE.
- En Suisse, les transports de poulets peuvent durer jusqu'à huit heures. Ni le Brésil (principal pays d'origine de la viande de poulet) ni l'UE ne sont soumis à de telles restrictions en matière de temps de transport.
- La densité de population est la plus faible en Suisse, avec 30 kilogrammes par mètre carré.
 Au Brésil, jusqu'à 38 kg/m² et dans l'UE, même 39 kg/m² sont autorisés¹¹.

Densité de population pour les poulets d'engraissement

La densité de population indique le nombre d'animaux autorisés en kilogrammes de poids vif par mètre carré.



La loi suisse sur la protection des animaux réglemente en outre les effectifs maximums. Les bases juridiques ont été crées à la fin des années 1970. Elles ont empêché l'émergence d'exploitations agri-

Pourquoi il existe des réglementations différentes

Les prescriptions en matière de détention animale en Suisse et à l'étranger ne sont pas identiques, et les comparaisons directes sont difficiles. Il y a deux raisons à cela: premièrement, le système judiciaire et sa capacité à intégrer les intérêts de toutes les parties prenantes. Deuxièmement, l'importance des espèces animales et des modes de production varie d'un pays à l'autre. Ces deux facteurs ont une incidence sur les standards minimaux acceptés et applicables.

coles hors-sol. En 2002, le Conseil fédéral a reçu compétence pour fixer des effectifs maximums par espèce animale 12. Ainsi, il est possible de détenir 27 000 poulets d'engraissement maximum jusqu'au 28° jour d'engraissement. Pour les porcs d'engraissement, le maximum autorisé est de 1500 têtes, pour les truies 250, et pour les veaux d'engraissement 300. En comparaison, des exploitations détenant jusqu'à 600 000 poulets se sont développées en Allemagne.

Programmes d'encouragement à valeur ajoutée

La loi impose des prescriptions minimales pour la détention animale. La plupart des détenteurs d'animaux dépassent ces prescriptions minimales en coopération avec leurs partenaires commerciaux. Les programmes d'encouragement fédéraux et des initiatives privées rendent cela possible.

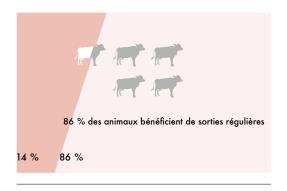
Les programmes d'encouragement fédéraux soutiennent des systèmes de détention responsables avec les programmes «Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (SST) et «Sorties régulières en plein air» (SRPA). En 2018, 85,6 % des exploitations ont participé au programme SRPA, et 57,2 % au programme SST¹³. En 2013, 64,8 % des bovins suisses étaient en stabulation libre. Cette proportion est passée à 73,0 % en 2020. Concernant les vaches laitières, la proportion de places en stabulation libre est passée de 42,5 % à 57,5 % au cours de la même période.

Aujourd'hui, plus de la moitié des vaches laitières sont en stabulation libre. Chez les porcs également, la tendance à l'accroissement des sorties est très nette. Plus de 60 % des porcs d'engraissement et plus de 72 % des truies portantes sont détenues conformément aux directives SRPA. Il s'agit d'un pas important vers un plus grand bien-être animal. Cette évolution est lente, car la transformation ou la construction d'une étable ou d'une porcherie est un investissement important. L'amortissement s'étale sur au moins 20 ans. La tendance à la détention en stabulation libre est toutefois très nette 14.

Initiatives privées et programmes de labels

Sorties régulières en plein air

Par le biais du programme complémentaire volontaire, la Confédération soutient les dépenses supplémentaires liées aux sorties des animaux.



comme AQ Viande Suisse, IP-SUISSE, Bio Suisse, KAGfreiland et d'autres accordent une grande importance au bien-être des animaux dans le cadre de leur détention. Les labels sont stricts et réglementent l'affouragement et la détention animale. Ils vont plus loin que les standards minimaux légaux.

Les consommatrices et consommateurs peuvent choisir

Il apparaît ici que la part des produits labellisés fabriqués est nettement supérieure à la demande réelle dans le commerce de détail et le secteur gastronomique ¹⁷. Le poulet bio et la viande de porc bio atteignent une part de marché d'un peu plus de 2 % au premier semestre 2022, contre environ 10 % pour le bœuf ¹⁶.

Une étude de base réalisée en 2021 par Viande Suisse a montré que la viande produite localement était très appréciée: pour les consommatrices et consommateurs suisses, l'origine est le critère le plus important. Le bien-être des animaux et la détention animale les préoccupent énormément¹⁷. Néanmoins, la part de viande labellisée dans les ventes est nettement inférieure aux quantités produites. Il existe encore beaucoup de potentiel pour la commercialisation de produits plus respectueux du bien-être animal.

Le bien-être animal concerne tous les acteurs

Pour que les animaux puissent vivre une vie conforme à leur espèce et à leur nature, la collaboration de tous les acteurs de la filière est nécessaire. Le bien-être animal commence par le choix d'une génétique adaptée au site et implique la gestion des troupeaux, le bon affouragement, des transports d'animaux contrôlés et soigneusement réalisés et enfin la mise à mort dans les règles de l'art.

Termes à connaître

SST: L'abréviation signifie «systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux». Il s'agit d'un programme d'encouragement de la Confédération qui soutient la détention des animaux dans des systèmes de stabulation qui les respectent et indemnise les agricultrices et agriculteurs pour les surcharges en matière de finances, de travail et de matériel.

Effectifs maximums: le Conseil fédéral peut fixer, pour chaque espèce, le nombre maximal d'animaux autorisés à vivre dans une exploitation – ces limites sont appelées «effectifs maximums». Pour les poules pondeuses, par exemple, elles s'élèvent à 18 000 têtes.

SRPA: L'abréviation signifie «sorties régulières en plein air». Le programme fédéral volontaire soutient par des contributions les dépenses supplémentaires liées aux sorties régulières des animaux – par exemple pour la conduite des animaux de l'étable au pâturage, la clôture et l'entretien du pâturage. Les dépenses supplémentaires liées à la détention de porcs dans des porcheries avec sortie en plein air sont également soutenues.

Bien-être animal: La notion de bien-être animal repose sur cinq libertés: celle de ne pas souffrir de la faim et de la soif, de ne pas subir de contraintes physiques, de ne pas connaître douleurs, lésions et maladies, de ne pas avoir peur et de ne pas être en danger, et enfin d'avoir un comportement normal pour l'espèce.

Sources:

- 1 Le marché de la viande 2021, Proviande
- 2 Bulletin du marché des œufs, OFAG 2022
- 3 Statistique de poche Agriculture et alimentation, 2022
- 4 Enquêtes statistiques et estimations sur l'agriculture et l'alimentation, chapitre 3 Économie animale
- 5 Rapport agricole 2021
- 6 Kaspar Jörger, Entretien sur la politique agricole le podcast, janvier 2021, saison 5, épisode 2
- Association Suisse pour l'Histoire de la Médecine Vétérinaire : L'évolution de la protection des animaux en Suisse du XIX° siècle à l'adoption de la loi sur la protection des animaux (uniquement en allemand)
- 8 Christian Bolliger. Débat sur une interdiction de l'abattage rituel entre la protection animale et l'antisémitisme. 2010 dans le Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848 - 2007 (Manuel des votations populaires fédérales 1848 - 2007).
- 9 Cf. à ce sujet l'Ordonnance sur le contrôle des viandes qui a été abrogée entre-temps.
- 10 RS 455 Loi sur la protection des animaux du 16 décembre 2005 (LPA)
- Zoom "la vie de nos animaux de rente"l'Union Suisse des Paysans USP.
- 12 Office fédéral de l'agriculture, ordonnance sur les effectifs maximums
- 13 Rapport agricole 2020
- 14 En direct de l'USP 47/2021
- 15 Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux du 24 mai 2022
- 16 Vue d'ensemble du marché du poulet bio de Bio Suisse
- 17 Cf. communiqué de presse Proviande du 24 mars 2022





Proviande société coopérative Brunnhofweg 37 | Case postale | CH-3001 Berne T +41 31 309 41 11

info@proviande.ch www.proviande.ch